

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 mai 2016 à 19 h 38, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-05-343 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 mai 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 18 avril 2016
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Tournoi de volleyball de plage Les Citadins / Parc de la Paix / Autorisation et soutien logistique
 - 4.6 COMQUAT / 30^e anniversaire / Commandite
 - 4.7 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Souper-théâtre 2016 / Achat de billets
 - 4.11 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Gala 2016 / Commandites
 - 4.12 La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion / SUP Yoga géant / Aide financière
 - 4.14 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2016 / Souper des Seigneurs / Achat de billets
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Servitude de drainage / Partie du lot 1 544 369 / Autorisation de signature
 - 5.2 Bail / Occupation du domaine public / Lot 3 285 784 / Rue Phil-Goyette / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 8 avril 2016
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 26 janvier 2016
 - 7.2 Entente / Ministère de la Sécurité publique / Exécution de travaux communautaires / Autorisation de signature

- 7.3 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Concierge de jour
- 7.4 Service des travaux publics / Promotion / Préposé – Aqueduc et égouts
- 7.5 Mouvement de main-d'œuvre

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

- 10.1 Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges / Conseil d'administration / Nomination d'un représentant de la Ville

11. Loisirs et vie communautaire

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Mandat / Union des municipalités du Québec / Achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2016-2017
- 13.2 Obtention d'un certificat du MDDELCC / Vente ou exécution de travaux comportant l'utilisation de pesticides / Autorisation de signature
- 13.3 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-16-22 / Gestion de location d'embarcations au Parc Valois
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-24 / Fourniture de pièces en fonte pour puisards et regards d'égout

14. Eaux

- 14.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-47 / Gestion des boues usées de la station d'épuration / Modification de la résolution 15-12-1090
- 14.2 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-47 / Gestion des boues usées de la station d'épuration

15. Services techniques

- 15.2 Ordres de changement n^{os} 1 à 8 / Appel d'offres n° 401-110-15-28 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-01 / Services professionnels de laboratoire / Contrôle de la qualité des matériaux / Projets au cours de l'année 2016

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 avril 2016
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 avril 2016
- 16.3 Dérogation mineure / 17, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 220 / Enseigne à plat au mur / Zone C3-219 / CCU n° 16-04-45
- 16.6 Dérogation mineure / 100 et 110, rue Jean-Béliveau / Escaliers en cour avant / Balcons en cour avant / Cabanes à jardin / Lots 4 932 222 et 4 932 224 à 4 932 227 / Zone H3-1010-A / CCU n° 16-04-48
- 16.8 Dérogation mineure / 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Trois portes de garage / Marge latérale / Lot 5 115 539 / Zone I3-831 / CCU n° 16-04-50
- 16.10 PIIA / 520-A, avenue Saint-Charles, local 112 / Déplacement d'une enseigne / Lot 1 675 557 / Zone C2-306 / CCU n° 16-04-52
- 16.14 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 19 avril 2016
- 16.15 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 19 avril 2016
- 16.18 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 1 674 017 / Zone H5-420 / CCU n° 16-04-60

- 16.25 PIIA / 2555, rue Dutrisac / Démolition de la terrasse extérieure / Lot 1 675 098 / Zone C-307 / CCU n° 16-04-67
- 16.27 Révision du schéma d'aménagement / Aire de villégiature (V) / Superficie minimale de lots et densité maximale / Route De Lotbinière / Zone H1-839
- 16.29 Révision du schéma d'aménagement / îlot déstructuré n° 11 / Usages commerciaux autorisés / Route Harwood / Zone C3-815

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1709-03 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1694-09 / Modification / Stationnement (RMH 330)
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1623-06 / Modification / Utilisation extérieure de l'eau potable / Lavage de bâtiments
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1556-02 / Modification / Utilisation extérieure des engrais et pesticides
- 18.5 Adoption de second projet avec changement / Règlement n° 1275-239 / Modification / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-05-344 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

16-05-345 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-05-346 Tournoi de volleyball de plage Les Citadins / Parc de la Paix / Autorisation et soutien logistique

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de volleyball de plage Les Citadins le 9 juillet 2016 dans le parc de la Paix;

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation et de soutien logistique nécessaires au bon déroulement de l'évènement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'utilisation du parc de la Paix pour le tournoi de volleyball de plage organisé par le Club de Volleyball Citadins le 9 juillet 2016;

QUE soit autorisée la vente de nourriture sur le site et que la vente d'alcool soit autorisée conditionnellement à l'obtention d'un permis émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux;

QUE le Service des loisirs et de la culture assure le soutien logistique nécessaire à la bonne réalisation de l'évènement par le prêt du matériel requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service des loisirs et de la culture ainsi qu'au directeur du Service des travaux publics afin qu'ils apportent aux organisateurs de cet évènement l'assistance requise.

« ADOPTÉE »

16-05-347 COMQUAT / 30^e anniversaire / Commandite

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée par COMQUAT pour un publireportage dans le journal local dans le cadre de la célébration de ses 30 ans d'engagement communautaire;

CONSIDÉRANT que COMQUAT est un organisme sans but lucratif ayant pour mission l'alphabétisation des adultes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit versé à COMQUAT un montant de 300 \$ à titre de commandite pour un publireportage dans le journal local dans le cadre de la célébration de ses 30 ans d'engagement communautaire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-05-348 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Souper-théâtre 2016 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt dans le cadre d'une levée de fonds dont les bénéficiaires sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et aménagements pour la communauté pincourtoise;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat d'une paire de billets au montant de 200 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt qui se tiendra le 14 juillet 2016 au Théâtre des Cascades;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-05-349 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Gala 2016 / Commandites

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au gala organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 7 500 \$, soit une commandite « premier volet » de 5 000 \$ ainsi qu'une commandite « deuxième volet » de 2 500 \$, soit versé à la CCIVS à titre de commandite dans le cadre de la tenue du gala de la CCIVS qui se tiendra le 4 mai 2016;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-05-350 La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion / SUP Yoga géant / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion dans le cadre de l'évènement SUP Yoga géant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé à La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la tenue de l'évènement SUP Yoga géant le 11 juin 2016;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-110-00-310	(Frais de représentation)	2 000 \$
À : 02-110-00-970	(Subventions – Conseil)	2 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-05-351 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2016 / Souper des Seigneurs / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat de dix billets au montant de 75 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 3 juin 2016;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-05-352 Servitude de drainage / Partie du lot 1 544 369 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT une problématique de ruissellement des eaux de surface de quelques terrains adjacents au lot 1 544 369 correspondant au 147, 8^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la Ville, afin d'améliorer le drainage, a aménagé sur une partie du lot 1 544 369 une conduite de canalisation afin de recueillir lesdites eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une servitude de drainage sur une partie du lot 1 544 369 afin d'assurer son entretien par la Ville;

CONSIDÉRANT que les propriétaires dudit lot consentent à l'établissement de la servitude en faveur de la Ville, le tout suivant une lettre de consentement datée du 21 octobre 2015;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude de drainage à intervenir sur une partie du lot 1 544 369, ayant une superficie de 159,2 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 21 mars 2016, par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, minute 15624, dossier numéro R22418-1-1, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

16-05-353 Bail / Occupation du domaine public / Lot 3 285 784 / Rue Phil-Goyette / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande de Bâtimo inc., promoteur et gestionnaire immobilier, à l'effet d'occuper l'ensemble du lot 3 285 784 correspondant à une partie de la rue Phil-Goyette, le tout temporairement et aux fins de permettre la construction du projet immobilier « Chartwell, Le Prescott »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure avec Bâtimo inc. un bail lui permettant d'occuper le domaine public temporairement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec Bâtimo inc. pour la location du lot 3 285 784, le tout du 26 avril 2016 au 30 octobre 2016 inclusivement, et ce, pour un loyer total de 3 850 \$, taxes applicables non comprises;

QUE durant la période de location susmentionnée, la partie de rue Phil-Goyette soit exclue du domaine public;

« ADOPTÉE »

16-05-354 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 8 avril 2016

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 8 avril 2016 totalisant un montant de 2 880 966,81 \$.

16-05-355 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 26 janvier 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des cols bleus tenue le 26 janvier 2016 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

16-05-356 Entente / Ministère de la Sécurité publique / Exécution de travaux communautaires / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente à intervenir entre la Ville et le ministère de la Sécurité publique.

« ADOPTÉE »

16-05-357 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Concierge de jour

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 19 avril 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M. Louis-Philippe Lamarre, concierge de soir au Service des loisirs et de la culture, au poste régulier à temps complet de concierge de jour au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 3 mai 2016, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu qu'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, M. Lamarre devra compléter une période de familiarisation de trois mois, prenant fin le 3 août 2016, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lamarre.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-05-358 Service des travaux publics / Promotion / Préposé – Aqueduc et égouts

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 20 avril 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la promotion de M. Martin Chalut, journalier au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, et, de ce fait, nomme M. Chalut au poste de préposé – Aqueduc et égouts en date du 3 mai 2016 au salaire prévu à l'annexe « C - classe 8 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu qu'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, M. Chalut devra compléter une période de familiarisation de trois mois, prenant fin le 3 août 2016, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Chalut.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-05-359 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 21 avril 2016.

« ADOPTÉE »

**16-05-360 Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges / Conseil d'administration /
Nomination d'un représentant de la Ville**

CONSIDÉRANT la nomination de M. Michel Vallée à la direction du Service des loisirs et de la culture en février 2015;

CONSIDÉRANT la création de la division – Culture et vie communautaire et la nomination de M^{me} Chloé Marcil comme chef de ladite division;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, M^{me} Marcil assure le lien entre la Ville et le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de maintenir une représentation au sein du conseil d'administration du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville désigne M^{me} Chloé Marcil, chef de division – Culture et vie communautaire, à titre de représentante de la Ville au sein du conseil d'administration du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges, en remplacement de M. Michel Vallée.

« ADOPTÉE »

**16-05-361 Mandat / Union des municipalités du Québec / Achat de sel de déglçage
des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2016-2017**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéti au long;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville pour la saison 2016-2017;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes et que pour la saison 2016-2017, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

16-05-362 Obtention d'un certificat du MDDELCC / Vente ou exécution de travaux comportant l'utilisation de pesticides / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la présence d'herbe à la puce dans plusieurs parcs et espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les pesticides* (RLRQ c P-9.3) toute personne qui exécute ou offre d'exécuter, autrement que par l'intermédiaire d'un titulaire de permis, des travaux comportant l'utilisation de pesticides qui n'appartiennent pas à une classe désignée d'usage domestique par règlement, doit être titulaire d'un permis;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides* (RLRQ c P-9.3, r.2) oblige également les titulaires de permis à maintenir un registre d'achat et d'utilisation de pesticides et que ces derniers transmettent, le cas échéant, des états des informations tenues au registre;

CONSIDÉRANT que les produits utilisés respectent la réglementation de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs à signer la demande de permis de vente ou exécution de travaux comportant l'utilisation de pesticides du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

« ADOPTÉE »

16-05-363 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-16-22 / Gestion de location d'embarcations au Parc Valois

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la gestion de location d'embarcations au Parc Valois, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 22 avril 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que depuis l'ouverture des soumissions il est apparu que le document d'appel d'offres, tel que rédigé, ne prévoit aucune méthode permettant à la Ville de s'assurer que les soumissionnaires possèdent une expérience dans le type de service à fournir;

CONSIDÉRANT la clause de réserve contenue aux documents d'appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rejette les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-16-22.

« ADOPTÉE »

16-05-364 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-24 / Fourniture de pièces en fonte pour puisards et regards d'égout

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de soumission par invitation pour la fourniture de pièces en fonte pour puisards et regards d'égout, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 22 avril 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-16-24;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Nivex inc., 306, chemin de la Traverse, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec), J0N 1H0, pour la fourniture de pièces en fonte pour puisards et regards d'égout au montant de 50 703,87 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-24;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2016;

QUE le directeur du Service des travaux publics, le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de pièces en fonte pour puisards et regards d'égout et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-05-365 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-47 / Gestion des boues usées de la station d'épuration / Modification de la résolution 15-12-1090

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-151 cédant le contrat de l'appel d'offres n° 401-110-11-47 à Enlèvement de déchets Bergeron inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 15-12-1090 pour la prolongation du contrat de gestion des boues usées de la station d'épurations pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 15-12-1090;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ajouté après le premier « CONSIDÉRANT » :

« CONSIDÉRANT la résolution 15-02-151 cédant le contrat de l'appel d'offres n° 401-110-11-47 à Enlèvement de déchets Bergeron inc.; »

QUE soit remplacé au premier dispositif de la résolution 15-12-1090 l'expression « adjugé à Conteneurs Castonguay, 1991, Montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2 » par l'expression « cédé à Enlèvement de déchets Bergeron inc. ».

« ADOPTÉE »

16-05-366 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-47 / Gestion des boues usées de la station d'épuration

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-151 cédant le contrat de l'appel d'offres n° 401-110-11-47 à Enlèvement de déchets Bergeron inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 15-12-1090 pour la prolongation du contrat de gestion des boues usées de la station d'épuration pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que Service Matrec inc. a fait l'acquisition de Enlèvement de déchets Bergeron inc. en mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville pour la cession de ce contrat est requise en vertu de l'article 4 des clauses administratives du devis;

CONSIDÉRANT que Service Matrec inc. est tenu aux mêmes obligations que Enlèvement de déchets Bergeron inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-11-47 à Service Matrec inc. soit acceptée, et ce, rétroactivement à mars 2016;

« ADOPTÉE »

16-05-367 Ordres de changement n^{os} 1 à 8 / Appel d'offres n° 401-110-15-28 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 8 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie – appel d'offres n° 401-110-15-28 » totalisant un montant de 14 797,06 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-05-368 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-01 / Services professionnels de laboratoire / Contrôle de la qualité des matériaux / Projets au cours de l'année 2016

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les projets au cours de l'année 2016 et se situant sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, deux soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 19 avril 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe ABS inc., 17, rue de l'industrie, Saint-Rémi (Québec), J0L 2L0, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant 33 750 \$, taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-16-01;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-05-369 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 avril 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 avril 2016.

« ADOPTÉE »

16-05-370 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 avril 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 avril 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-04-46	1523, rang Saint-Antoine / Rénovation extérieure du bâtiment par l'ajout de lucarnes au toit et puits de lumière / Lot 1 543 821 / Zone A-836
CCU n° 16-04-49	3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Agrandissement du bâtiment principal et de l'aire de stationnement / Lot 5 115 539 / Zone I3-831
CCU n° 16-04-51	520-A, avenue Saint-Charles, local 106 / Nouvelle enseigne / Lot 1 675 557 / Zone C2-306
CCU n° 16-04-53	474, boulevard Harwood / Nouvelles enseignes sur poteau communautaire et sur mur / Lot 1 545 499 / Zone C3-755
CCU n° 16-04-54	418, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 675 390 / Zone P2-350
CCU n° 16-04-55	350, avenue Saint-Charles / Nouvelles enseignes sur poteau communautaire et sur mur / Lot 1 546 136 / Zone H5-516

« ADOPTÉE »

16-05-371 Dérogation mineure / 17, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 220 / Enseigne à plat au mur / Zone C3-219 / CCU n° 16-04-45

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Les Services d'aide à domicile Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-04-45 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 avril 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 17, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 220;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 17, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 220, afin d'autoriser une enseigne à plat au mur d'une superficie de 3 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2.b) du Règlement de zonage n°1275 qui autorise une superficie maximale de 2 mètres carrés pour les établissements ayant une superficie de plancher entre 51 et 100 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

16-05-372 Dérogation mineure / 100 et 110, rue Jean-Béliveau / Escaliers en cour avant / Balcons en cour avant / Cabanes à jardin / Lots 4 932 222 et 4 932 224 à 4 932 227 / Zone H3-1010-A / CCU n° 16-04-48

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Triden Développement inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-04-48 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 avril 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 100 et 110, rue Jean-Béliveau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 100 et 110, rue Jean-Béliveau, afin d'autoriser :

- des escaliers situés en cour avant menant au sous-sol en dérogation à l'article 2.3.6.2.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet uniquement les escaliers menant au rez-de-chaussée;
- des balcons en cour avant ayant une saillie de 2,89 mètres en dérogation à l'article 2.3.6.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une saillie maximale de 2,50 mètres;
- deux cabanes à jardin d'une superficie totale de 48 mètres carrés par bâtiment en dérogation à l'article 2.2.10.8 du Règlement de zonages n° 1275 qui ne permet qu'une superficie totale maximale de 25 mètres carrés par bâtiment;

« ADOPTÉE »

16-05-373 Dérogation mineure / 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Trois portes de garage / Marge latérale / Lot 5 115 539 / Zone I3-831 / CCU n° 16-04-50

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Le 3658 Cité-des-Jeunes inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° CCU n° 16-04-50 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 avril 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser :

- trois portes de garage en façade avant donnant sur la rue transversale (montée Labossière) en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que les espaces de chargement et de déchargement soient situés en cours latérales ou arrière lorsque les portes de garage ne sont pas spécifiquement autorisées en façade;
- une marge latérale de six mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone I3-831 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale minimale de huit mètres.

« ADOPTÉE »

16-05-374 PIIA / 520-A, avenue Saint-Charles, local 112 / Déplacement d'une enseigne / Lot 1 675 557 / Zone C2-306 / CCU n° 16-04-52

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-04-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT que la zone C2-306 est assujettie au Règlement n° 1277 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet déposé consiste à déplacer l'enseigne existante de type boîtier sous l'enseigne « Access École de conduite »;

CONSIDÉRANT que l'établissement « Esthétique Avantage » a moins de 500 mètres carrés de superficie et que l'article 2.2.20.6.3 s'applique pour l'harmonisation de la hauteur des enseignes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse le déplacement de l'enseigne existante, telle que montrée sur le plan n° AV0711-1, préparé par la compagnie Latreille Enseignes, en date du 11 février 2016.

« ADOPTÉE »

16-05-375 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 19 avril 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 19 avril 2016.

« ADOPTÉE »

16-05-376 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 19 avril 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 19 avril 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-04-59	3, rue Sainte-Angélique / Modification du revêtement extérieur du bâtiment principal et du garage détaché / Lot 1 675 420 / Zone H2-252
CCU n° 16-04-63	206, rue Meloche / Construction d'un garage détaché / Lot 1 546 824 / Zone H1-839
CCU n° 16-04-64	100 et 110, rue Jean-Béliveau / Projet intégré de six habitations multifamiliales de 16 logements chacune / Lots 4 932 222 et 4 932 224 à 4 932 227 / Zone H3-1010-A
CCU n° 16-04-65	3100, route Harwood, local 85-90 / Installation d'une nouvelle enseigne à plat au mur / Lot 3 894 088 / Zone C3-815
CCU n° 16-04-66	35 et 37, rue Saint-Louis / Changement des fenêtres et portes sur l'ensemble de la propriété / Lot 1 675 507 / Zone H2-252
CCU n° 16-04-68	470, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne à plat au mur et sur poteau communautaire / Lot 1 675 614 / Zone C2-322

« ADOPTÉE »

16-05-377 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 1 674 017 / Zone H5-420 / CCU n° 16-04-60

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-04-60 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 avril 2016;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes, la demande d'exemption de l'obligation de fournir deux cases de stationnement, et ce, conditionnellement au paiement de la somme de 1 000 \$ par case tel que le prévoit l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

16-05-378 PIIA / 2555, rue Dutrisac / Démolition de la terrasse extérieure / Lot 1 675 098 / Zone C-307 / CCU n° 16-04-67

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-04-67 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 avril 2016;

CONSIDÉRANT que la compagnie Manuvie, propriétaire, a demandé à l'occupant de l'établissement « Billard L'Ivoire » de démolir la terrasse extérieure et de déplacer le trottoir le long du mur afin de ramener les lieux à l'état d'origine;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont assujettis au Règlement n° 1277 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que le requérant est l'occupant de l'établissement « Billard L'Ivoire »;

CONSIDÉRANT que la démolition de la terrasse impliquera logiquement d'autres travaux connexes, tels que l'enlèvement des portes de garage menant à la terrasse et de la porte simple donnant directement accès à la terrasse;

CONSIDÉRANT le manque d'information à l'endroit des projets de remise en état des lieux, outre la démolition de la terrasse et le resurfaçage de l'asphalte et du trottoir;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse la démolition de la terrasse extérieure jusqu'au dépôt, par le propriétaire, d'un projet de réfection des aménagements extérieurs et des façades de l'établissement.

« ADOPTÉE »

16-05-379 Révision du schéma d'aménagement / Aire de villégiature (V) / Superficie minimale de lots et densité maximale / Route De Lotbinière / Zone H1-839

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a entamé un processus de révision de son schéma d'aménagement révisé (SAR);

CONSIDÉRANT que l'aire d'affectation de villégiature (V) de la route De Lotbinière identifiée au SAR se situe à l'extérieur de la zone verte décrétée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que le SAR impose présentement une densité maximale de 2,3 logements/hectare et des terrains d'une superficie minimale de 4 350 mètres carrés à l'intérieur de l'aire d'affectation de villégiature (V);

CONSIDÉRANT que des efforts considérables ont été consentis dans les dernières années par la Ville de Vaudreuil-Dorion et les propriétaires du secteur pour mettre à

niveau les équipements d'évacuation et de traitement des eaux usées des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT qu'une pression immobilière s'exerce sur ce secteur et que le Conseil municipal souhaite voir ce potentiel de développement résidentiel être révélé;

CONSIDÉRANT que les normes imposées par le SAR limitent actuellement les possibilités de développement;

CONSIDÉRANT que l'effet d'une légère hausse de densité serait relativement faible, soit la construction potentielle d'un peu plus d'une dizaine d'habitations supplémentaires sur un total de 53 hectares;

CONSIDÉRANT le document argumentaire intitulé : « *Demande de modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : Superficie des lots à l'intérieur de l'aire d'affectation villégiature* », préparé par la firme BC2 pour le compte de la Ville de Vaudreuil-Dorion en date du 19 avril 2016 (projet 1121601);

CONSIDÉRANT que des modifications au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 concernant les orientations d'aménagement et les grandes affectations du sol seront nécessaires avant de modifier la réglementation d'urbanisme, entre autres concernant les dispositions du Règlement de zonage n° 1275 applicables dans la zone H1-839;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville demande formellement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre de la révision de son SAR, que la densité maximale soit haussée à 3,3 logements/hectare et que la superficie minimale des lots soit réduite à 3 700 mètres carrés pour les lots à l'intérieur du corridor riverain et à 3 000 mètres carrés pour ceux à l'extérieur du corridor riverain pour le secteur couvert par l'aire d'affectation de villégiature (V) situé à l'est de la route De Lotbinière.

« **ADOPTÉE** »

16-05-380 Révision du schéma d'aménagement / îlot déstructuré n° 11 / Usages commerciaux autorisés / Route Harwood / Zone C3-815

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a entamé un processus de révision de son schéma d'aménagement révisé (SAR);

CONSIDÉRANT que l'îlot déstructuré n° 11 identifié au SAR se situe à l'intérieur de la zone verte décrétée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et a fait l'objet d'une demande à portée collective;

CONSIDÉRANT que le SAR limite présentement les possibilités de modification à la réglementation de zonage municipale aux usages commerciaux « *correspondant au caractère de desserte de biens et services de consommation courante pour la clientèle régionale et de passage* »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une vocation commerciale clairement définie, la forte compétitivité avec l'offre commerciale régionale, l'ouverture généralisée des commerces le dimanche, l'ouverture de la sortie 26 de l'autoroute 40 et le taux élevé de vacance des locaux qui sont des facteurs qui contribuent à la dévitalisation du secteur;

CONSIDÉRANT le document argumentaire intitulé « *Demande de modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : Diversification des usages commerciaux autorisés à l'intérieur de l'îlot déstructuré numéro 11* » préparé par la firme BC2 pour le compte de la Ville de Vaudreuil-Dorion en date du 19 avril 2016 (projet 1121601);

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 167-18 par le conseil de la MRC qui vise à permettre les usages mixtes pour certains lots à l'intérieur de l'îlot n° 11;

CONSIDÉRANT que des modifications au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 concernant les orientations d'aménagement et les grandes affectations du sol seront nécessaires avant de modifier la réglementation d'urbanisme, entre autres concernant les dispositions du Règlement de zonage n° 1275 applicables dans la zone C3-815;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE que la Ville demande formellement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre de la révision de son SAR, que la fiche technique de l'îlot déstructuré n° 11 soit modifiée par le remplacement de la note portant sur les usages commerciaux (renseignements additionnels) par le texte suivant :

« Cet îlot recoupe une occupation commerciale existante qui s'est développée le long d'un axe routier. Y sont plus spécifiquement autorisés les usages commerciaux de détail ou de gros correspondant au caractère de desserte de biens et services de consommation courante et de proximité pour les clientèles locale, régionale et touristique de passage. Les commerces et services liés aux produits locaux, de même que les ateliers artisanaux visant notamment à mettre en valeur le terroir sont également favorisés. Les bureaux, commerces et services destinés aux clientèles locale, régionale et touristique de passage peuvent aussi s'implanter à l'intérieur de l'îlot déstructuré, toutefois leur superficie ne peut excéder 2 000 mètres carrés. La densité d'occupation au sol doit respecter le caractère extensif du secteur. De manière générale, à l'intérieur de cet îlot, tout permis de construction doit être assujéti à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Compte tenu de la superficie des lots existants, les projets intégrés sont autorisés. Ces derniers doivent faire l'objet d'une évaluation en fonction d'objectifs et de critères spécifiques en fonction du règlement sur les PIIA. ».

« ADOPTÉE »

16-05-381 Adoption / Règlement n° 1709-03 / Modification / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1709-03 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709 ».

« ADOPTÉE »

16-05-382 Adoption / Règlement n° 1694-09 / Modification / Stationnement (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-09 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-09 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

16-05-383 Adoption / Règlement n° 1623-06 / Modification / Utilisation extérieure de l'eau potable / Lavage de bâtiments

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1623-06 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1623-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable n° 1623 afin de préciser certaines règles concernant le lavage de bâtiments ».

« ADOPTÉE »

16-05-384 Adoption / Règlement n° 1556-02 / Modification / Utilisation extérieure des engrais et pesticides

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1556-02 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1556-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et des pesticides n° 1556 ».

« ADOPTÉE »

16-05-385 Adoption de second projet avec changement / Règlement n° 1275-239 / Modification / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 avril 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-239 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 mai 2016 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-239 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 »

soit adopté avec changement, soit de réduire la largeur minimale des allées de stationnement de « 6,7 » à « 6,0 » mètres et la largeur modulaire minimale des aires de stationnement de « 17,7 » à « 17,0 » mètres pour les stationnements à 90° avec allées à double sens;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

16-05-386 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue du triathlon des jeunes de l'école Sainte-Madeleine le 17 juin 2016;
- Passage de cyclistes le 18 mai 2016 dans le cadre de la Grande Traversée Cycliste;
- Mise en place d'une affiche temporaire promouvant la course de boîtes à savon du Club Optimiste Vaudreuil-Dorion le 28 mai 2016;
- Mise en place d'affiches temporaires promouvant la vente-débarras de la Fraternité Haïti des Trois-Lacs les 6, 7 et 8 mai 2016;
- Mise en place d'affiches temporaires promouvant le Défi têtes rasées Leucan le 5 juin 2016;
- Passage de cyclistes le 14 juin 2016 dans le cadre du Défi cycliste le Solstice.

« ADOPTÉE »

16-05-387 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-05-388 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-05-389 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 33 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe